



COMMUNIQUE

En pleine alerte canicule, l'Etat fait les poches de la politique de l'eau

L'[arrêté relatif à l'article 125 de la loi de finances](#) a été publié, mettant en œuvre un prélèvement de 130 millions d'euros sur le produit des taxes et redevances perçues par les agences de l'eau.

Les agences de l'eau, à l'origine du modèle européen de gestion intégrée de l'eau

A l'échelle de chacun des six grands bassins hydrographiques du territoire métropolitain, une agence de l'eau est chargée de favoriser par un accompagnement technique et financier une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques. En application du principe l'eau paye l'eau, le budget qu'elles peuvent consacrer à cette politique provient du produit de plusieurs taxes affectées (les redevances) payées par l'ensemble des usagers de l'eau.

Les montants concernés sont conséquents, à la hauteur des enjeux ! 13,1 milliards pour les 12^{èmes} programmes pluriannuels de subventions 2025-2030.

Un budget affecté qui fait des jaloux

L'intérêt de l'Etat pour ce budget affecté n'est pas une nouveauté. Depuis 2014, divers mécanismes ont permis de détourner une partie du budget de l'eau vers le budget général : prélèvements exceptionnels annuels voire pluriannuels, puis création en 2019 d'un plafond mordant automatique sur les montants de redevances perçus. Le consommateur d'eau (principal contributeur des budgets des agences de l'eau) paye désormais bien d'autres choses que la seule préservation de la ressource en eau en quantité et en qualité. Le produit financier de ce plafond mordant n'a sans doute pas été à la hauteur des espérances de l'Etat : 107 millions d'euros seulement ont été écrêtés sur la période 2019 – 2024 (soit 0.8% des montants des redevances perçues sur la période par les six agences).

Revoilà donc les vieilles recettes. Le 19 octobre 2024, l'Etat a déposé un amendement à son propre projet de Loi de Finances pour « opér[er] en 2025 un prélèvement de 130 millions d'euros sur le produit des taxes et redevances perçues par les agences de l'eau ». En contradiction avec la mesure 39 du Plan Eau, annoncé en grandes pompes par le gouvernement en mars 2023 pour une gestion résiliente et concertée de l'eau et « mettre en place les moyens d'atteindre ces ambitions » (sic) et alors que les conflits d'usages liés au manque d'eau n'en sont qu'à leurs débuts.

130 millions de moins pour l'eau potable, la biodiversité et l'adaptation au changement climatique

Quelques ordres de grandeur tout d'abord :

Contacts presse :

Delphine JACONO secrétaire de la Branche Eau et Milieux Aquatiques du Sne-FSU – 06 13 47 15 37

Véronique CARACO-GIORDANO secrétaire générale du Sne-FSU – 06 69 31 37 36

<https://snefsu.org/>

- 130 millions d'euros c'est la quasi totalité des redevances de l'agence Artois Picardie cette même année (146.9 millions €).
- C'est 100% des subventions Fond vert Renaturation Villes et villages versées en 2023.
- C'est comparable aux montants d'aides attribuées par la commission des aides de l'agence de l'eau Seine Normandie en juin 2024 (176 millions d'euros pour 913 projets)
- C'est plus que la trésorerie de fin d'année d'une agence de l'eau (79,76 pour Rhône Méditerranée et Corse, 39,69 pour Loire Bretagne). Aussi, contrairement aux déclarations de Bruno Lemaire ex ministre du Budget, ces établissements publics n'amassent aucun trésor de guerre.

C'est une nouvelle entorse aux principes « l'eau paye l'eau » et « pollueur payeur » de la première loi sur l'eau de 1964, qui a posé les bases d'un système désormais instauré au niveau Européen.

Enfin, cette somme n'est en réalité pas prise aux agences de l'eau, mais aux collectivités, industriels, exploitants agricoles, associations qui toucheront en 2025 moins de subventions pour lutter contre les fuites, traiter les eaux usées, gérer à la source les eaux pluviales, lutter contre les pollutions diffuses, développer des cultures et des filières économes en eau, restaurer des zones humides... Ces 130 millions d'euros manqueront à la politique de gestion intégrée de la ressource en eau, d'adaptation au changement climatique et de préservation de la biodiversité.

Les Lilas, le 02/07/2025

Contacts presse :

Delphine JACONO secrétaire de la Branche Eau et Milieux Aquatiques du Sne-FSU – 06 13 47 15 37

Véronique CARACO-GIORDANO secrétaire générale du Sne-FSU– 06 69 31 37 36

<https://snefsu.org/>